

Plan de l'intervention de la matinée

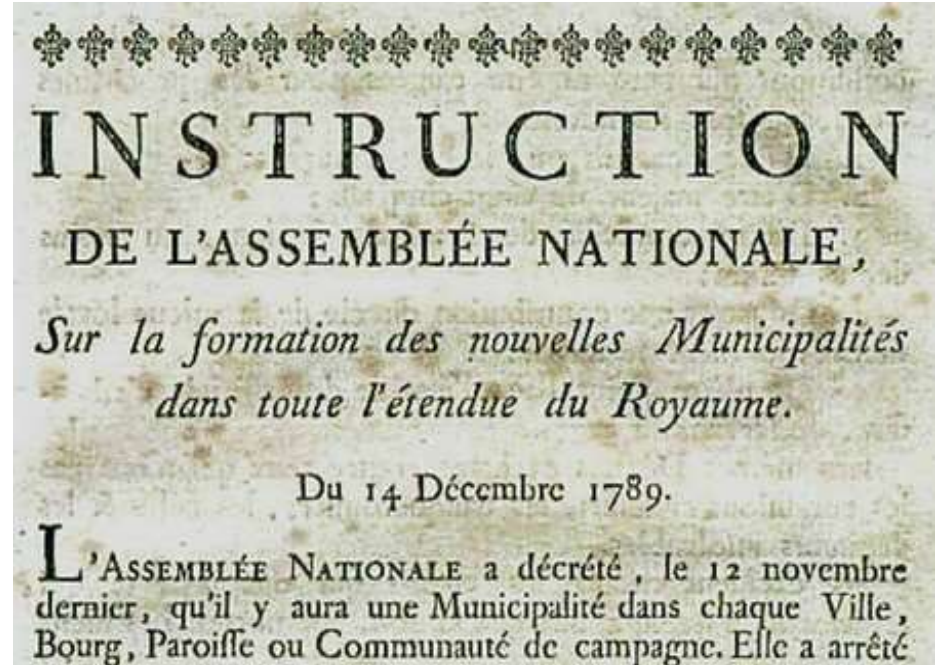
1. Mille-feuilles... Rapide retours sur la montée en puissance de l'intercommunalité
2. Grossir oui mais pourquoi ?
3. Quelques questions et conseils prudents

1. Le mille-feuilles français



- Europe
- État
- Région
- Département
- Intercommunalités
- Communes

Rapide histoire



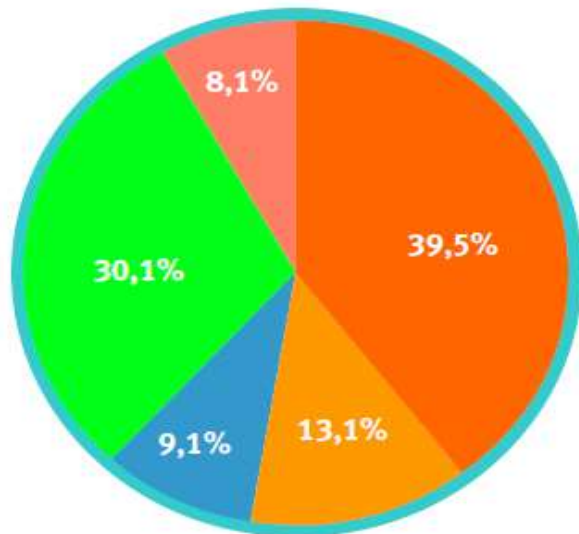
- De 1789 à 1890 : démocratiser
- 1890 : premières forme d'intercommunalité, le SIVU
- 1950 : construction (et donc comparaison) européenne
- 1982 : décentralisation
- 1992-1999 : intercommunalités
- 2004 : décentralisation, acte II
- 2010-2015 : réformer, réformer, réformer

Des réformes dans tous les sens

- 2010 et 2012-15
- Au-delà des apparences les mêmes réformes.
- Économiser à (court) terme sur les dotations de l'État aux collectivités, qui, contrairement à ce qu'annonce la Constitution, depuis 2004, ne sont pas autonomes.
- Et même de moins en moins...
- **L'État est le premier contribuable local.**

Poids conséquent de l'État

? QUELLES SONT LES RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?



LÉGENDE:

- impôts et taxes (fiscalité directe)
- impôts et taxes (fiscalité indirecte)
- emprunt
- transferts et concours de l'État
- autres ressources

Ce sont les communes qui concentrent la plus grande partie des ressources. En règle générale, les proportions sont les suivantes :

- les communes perçoivent environ **60 %** de la totalité des recettes
- les départements **30 %**
- les régions **10 %**

2013

Emprunt : 18 milliards

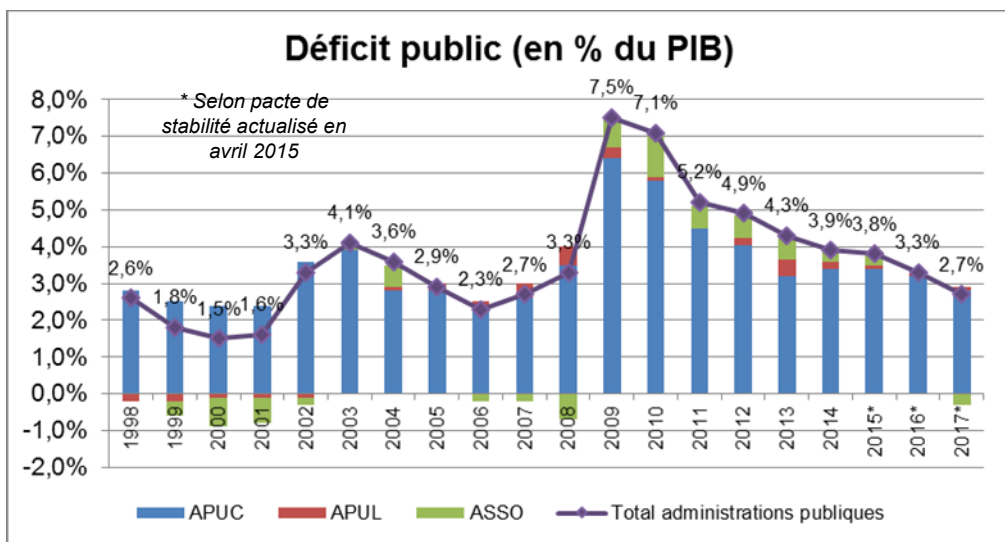
Fiscalité locale directe et indirecte : 121 milliards

Transfert financier Etat : 101 milliards

54 milliards de dotations et 47 milliards de reversement de TVA et concours financiers

LA TRAJECTOIRE DE REDUCTION DES DEFICITS

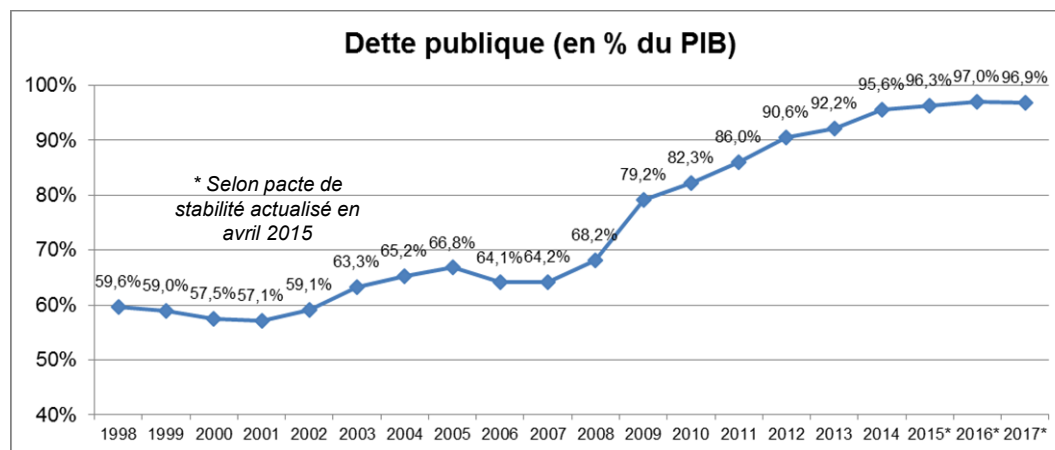
**Dettes publique à fin juin 2015 : 2 105 Mds€
soit 97,6% du PIB**



- La trajectoire de déficit public est en avance sur les objectifs de la LPFP : 3,8% en 2015 contre 4,3% dans la LPFP.
- Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) considère que l'objectif d'amélioration du solde structurel en 2015 devrait être atteint sous réserve de poursuivre une gestion stricte des dépenses.
- En 2016, les finances publiques devraient bénéficier de la reprise modérée de la croissance, mais des risques significatifs pèsent sur la réalisation de l'objectif de ralentissement de la dépense en volume, particulièrement ambitieux au regard de sa trajectoire passée (avis du HCFP du 25/09/15)

AGREGATS 2014 (en milliards d'euros)		
	Déficit	Dettes
Total	-84,1	2 037,8
- dont Etat (+ODAC)	-71,8	1 632,8
- dont Col locales (APUL)	-4,5	188,2
- dont sécurité sociale	-7,8	216,8

AGREGATS 2014 (en % du PIB)		
	Déficit	Dettes
Total	-3,9%	95,6%
- dont Etat (+ODAC)	-3,4%	76,6%
- dont Col locales (APUL)	-0,2%	8,8%
- dont sécurité sociale	-0,4%	10,2%



Déficit et endettement sont directement corrélés : tout euro de déficit se traduit par un euro de dette supplémentaire.

LES DEPENSES DE L'ETAT EN 2016

	LFI 2015	PLF 2016 (format constant)
--	----------	-------------------------------

Dépenses de l'Etat hors dette et pensions	208,4	208,2
Concours collectivités territoriales	53,5	49,9
PSR union européenne	20,7	21,5
Dépenses hors dette et pensions	282,5	279,6

Intérêts de la dette	44,3	44,5
Pensions	45,8	46,1
Total charges dette + pensions	90,1	90,6

Total dépenses de l'Etat	372,6	370,2
---------------------------------	--------------	--------------

La réduction des dotations aux collectivités locales est le seul poste en réduction .

Aucune marge de manœuvre

L'Etat malade



- N'envisage pas de se soigner par les collectivités locales, pas de décentralisation.
- Veut d'abord saigner, pardon soigner, les collectivités, au sens de Diafoirus...
- Pour ensuite se réformer.
- Les collectivités non autonomes dépendent quasi totalement de l'état de santé de ce grand corps malade !

Des formes territoriales

- Métropoles
- Pôles métropolitains
- Communautés d'Agglomération
- Communautés de communes
- Communes nouvelles
- Régions fusionnées et régions intactes
- Départements reliquats de métropoles



POPULATION MUNICIPALE EN VIGUEUR EN 2014

(millésimée 2011)

Des formes territoriales

- Des 44 000 paroisses aux 36 500 communes (23645 <700)
- Les communes nouvelles (- de 36000 au 1/01/2016)

Strates démographiques	Métropole		DOM	
	Nombre de communes	Population	Nombre de communes	Population
Moins de 50 habitants	913	31 519	-	-
50 à 99 habitants	2 597	197 651	-	-
100 à 199 habitants	5 895	870 089	2	262
200 à 299 habitants	4 621	1 137 710	-	-
300 à 399 habitants	3 413	1 182 312	-	-
400 à 499 habitants	2 474	1 106 540	1	420
500 à 699 habitants	3 732	2 208 742	1	567
700 à 999 habitants	3 278	2 732 371	2	1 747
1 000 à 1 499 habitants	2 998	3 647 794	4	5 031
1 500 à 1 999 habitants	1 600	2 767 957	8	14 027
2 000 à 2 499 habitants	990	2 214 882	1	2 346
2 500 à 2 999 habitants	648	1 772 176	2	5 191
3 000 à 3 499 habitants	512	1 650 605	2	6 517
3 500 à 3 999 habitants	386	1 442 858	5	18 818
4 000 à 4 999 habitants	524	2 325 424	7	32 409
5 000 à 5 999 habitants	363	1 984 189	9	48 542
6 000 à 8 999 habitants	590	4 282 582	22	162 799
9 000 à 9 999 habitants	121	1 147 336	7	66 936
10 000 à 19 999 habitants	481	6 656 282	26	359 006
20 000 à 29 999 habitants	174	4 268 234	12	295 718
30 000 à 49 999 habitants	128	4 932 465	8	282 561
50 000 à 79 999 habitants	62	3 736 884	6	356 432
80 000 à 99 999 habitants	13	1 147 264	2	167 109
100 000 à 199 999 habitants	28	3 743 625	2	249 263
200 000 à 299 999 habitants	6	1 499 570	-	-
300 000 habitants et plus	5	4 383 283	-	-
Total	36 552	63 070 344	129	2 075 701

Source : Insee, Recensement de la population.

Champ : France.

Le département de Mayotte a été recensé en 2012.

Réforme ?

- Encore 35900 communes, mais la commune nouvelle...
- Encore 2100 EPCI, mais le seuil des 15 000 habitants...
- Désormais 18 Régions
- Encore 100 Départements, mais une dizaine en moins potentiellement.

LE DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA RÉPUBLIQUE (en nombre de collectivités)

Communes	36 744
dont : métropole	36 529
DOM	129
COM et Nouvelle-Calédonie	86
Arrondissements	335
dont : métropole	323
DOM	12
Départements	101
dont : métropole	96
DOM	5
Régions	27
dont : métropole	22
ROM	5
Collectivités d'outre-mer	5
Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	
Collectivité à statut particulier	1
Nouvelle-Calédonie	

Source : Insee, Code officiel géographique en vigueur en 2015.

Différents types d'intercommunalités

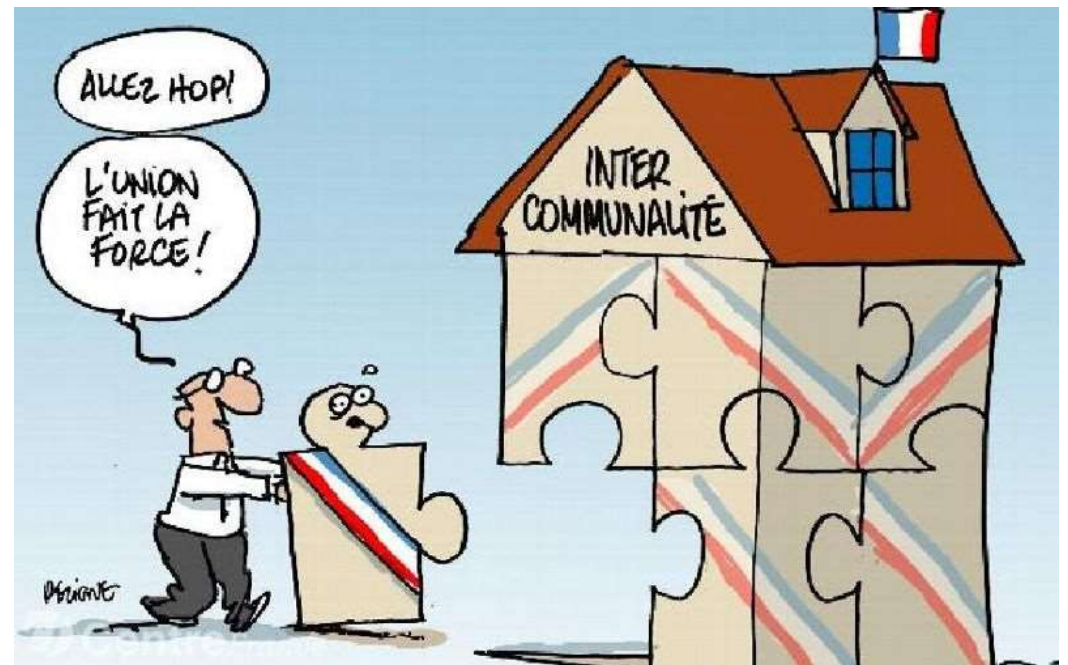
Dates des lois - Type de structure	1999	2011	2015
1890 - SIVU	14 885	10 473	8971
1959 - SIVOM	2 165	1 358	1235
1955 - Syndicats mixtes	1 454	3268	3187
Total syndicats	18 504	15099	13402
1959 - Districts	305	0	0
1966 - Communautés urbaines	12	16	9
1970 - SAN	9	5	3
1992 - Communautés de communes	1347	2387	1884
1999 - Communautés d'agglomération	5	191	226
2010 - Métropoles	-	-	11
Total EPCI à fiscalité propre	1678	2 599	2136

EPCI à fiscalité propre	Population (millions)	Nombre de communes
TOTAL	62,6	36 614
Nombre de communes « isolées »		45*

* 41 en Région Ile de France jusqu'au 01/01/2016 et les 4 îles mono-communales

La vraie réforme territoriale

- La montée en puissance, en omnipotence de l'intercommunalité.
- Un succès quantitatif
- Une montée en compétences
- Une extension (annexion ?) territoriale



Un incontestable succès quantitatif

De 1992 à 2010

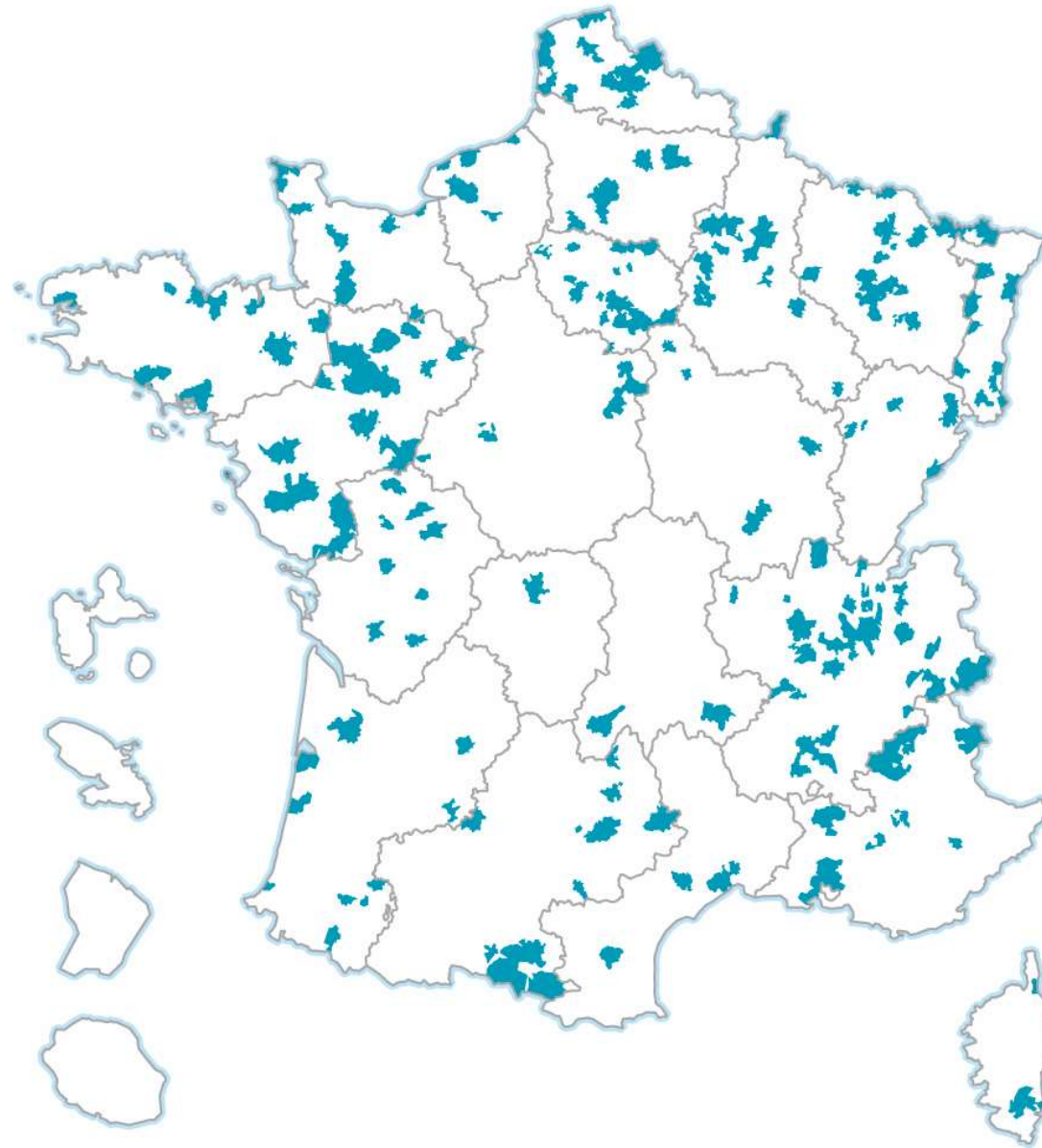
Une montée en puissance volontaire

2010 La réforme territoriale

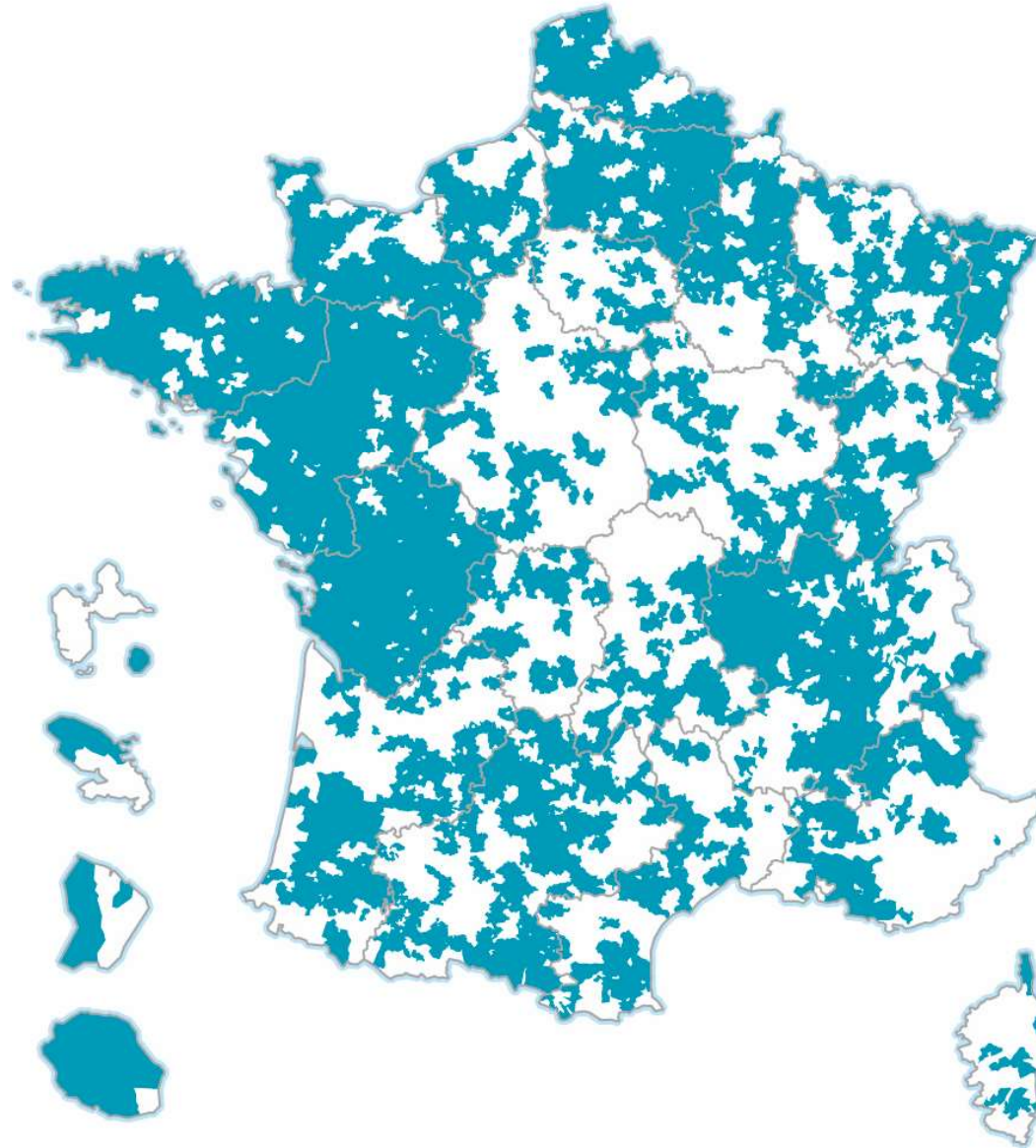
Ultime rattrapage pour les mauvais élèves

A l'exception des parisiens...

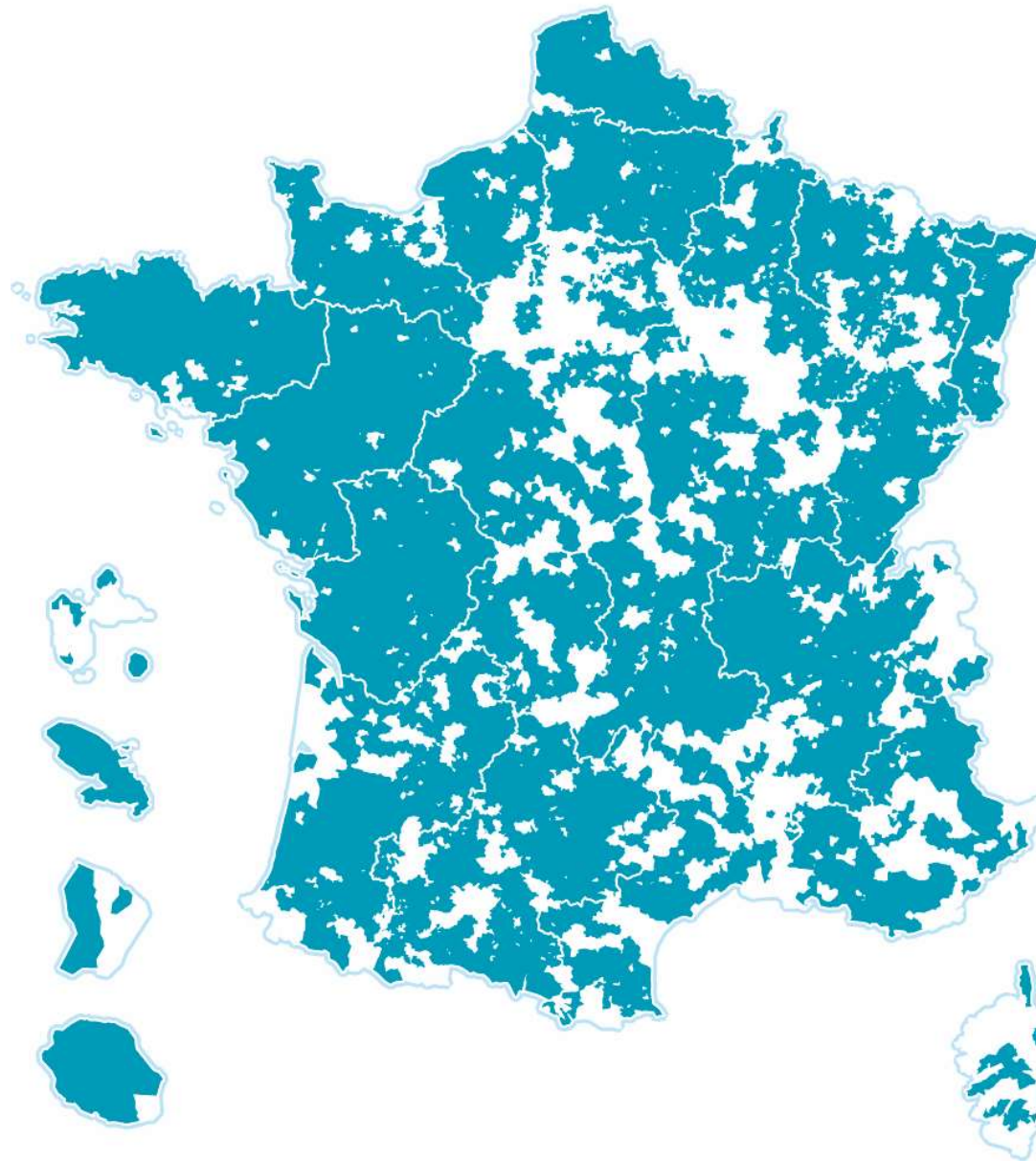
L'intercommunalité à fiscalité propre 1992



L'intercommunalité à fiscalité propre 1999



L'intercommunalité à fiscalité propre 2002



L'intercommunalité à fiscalité propre 2008




Intercommunalités 2014



Groupement intercommunal

-  Métropole
-  Communauté urbaine
-  Com. d'agglo et SAN
-  Communauté de communes

Hors groupement intercommunal

-  Commune hors groupement intercommunal



Méforme territoriale

Le projet de simplification de nos institutions territoriales est prêt



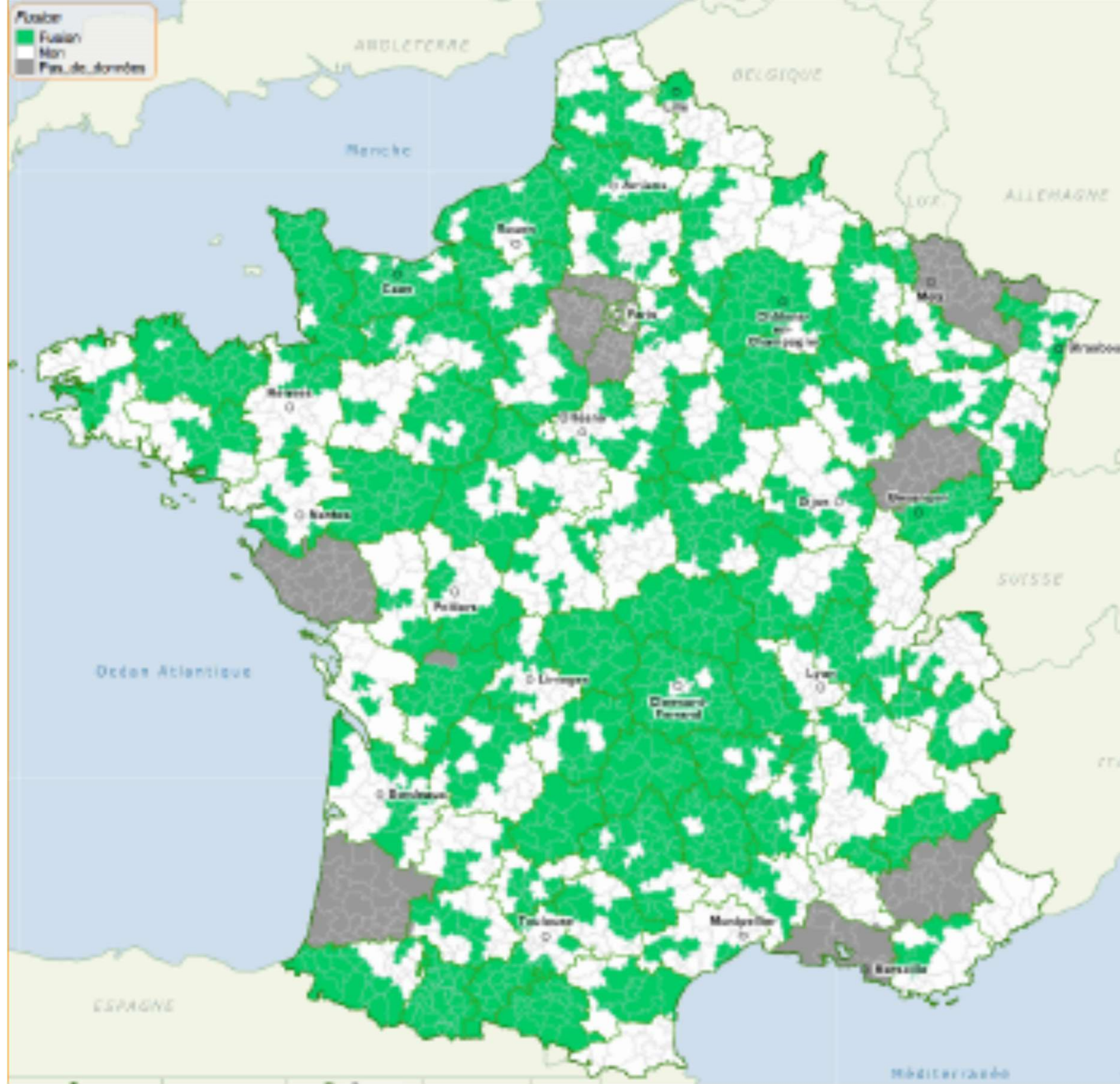
Et voici le schéma qui l'explique



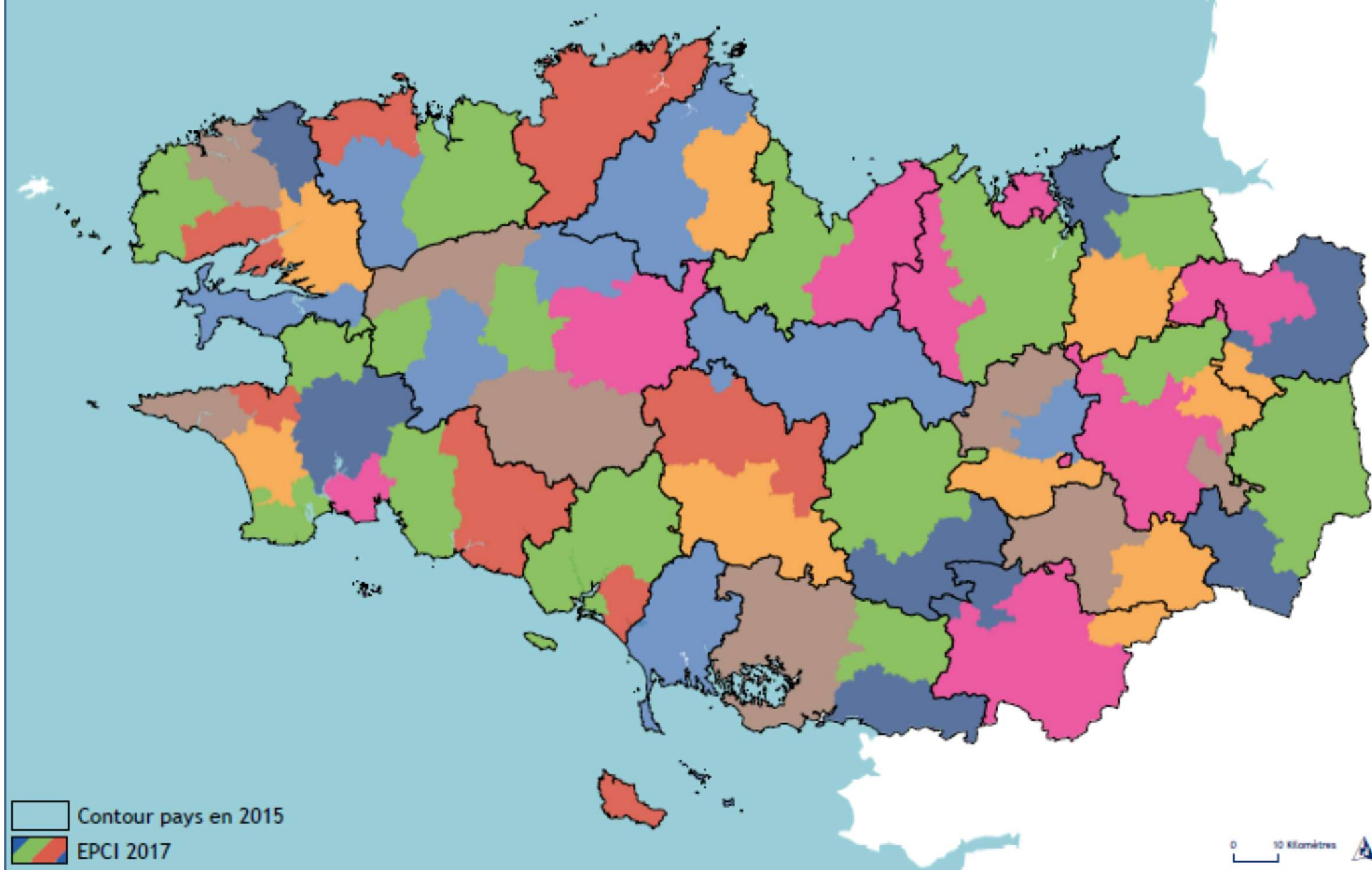
Vous avez un schéma simplifié pour expliquer le schéma de simplification?



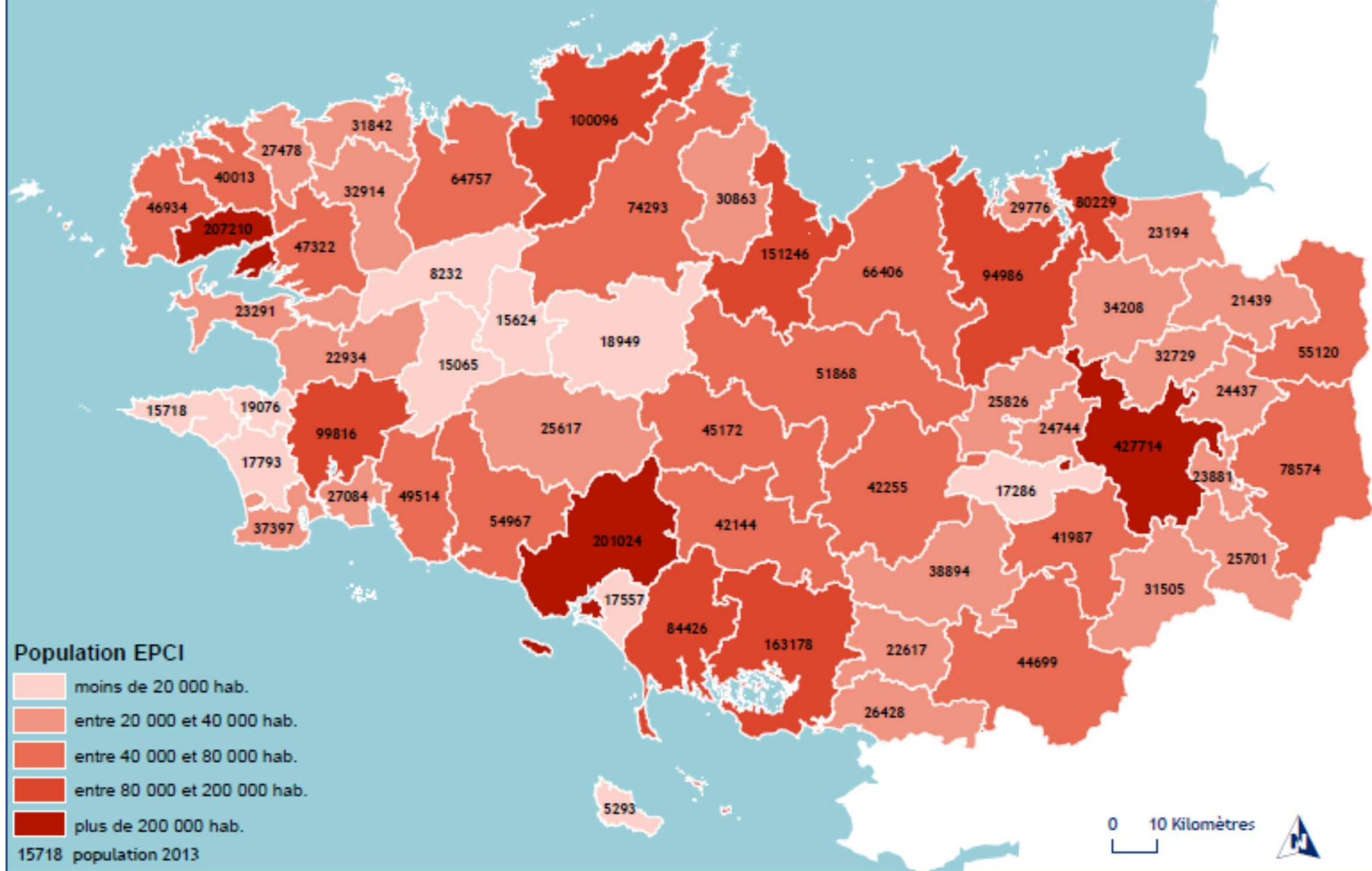
Karier Gorce-



Les EPCI de Bretagne en 2017 : cartographie au 31/03/2016



Population 2013 des futurs EPCI (2017)

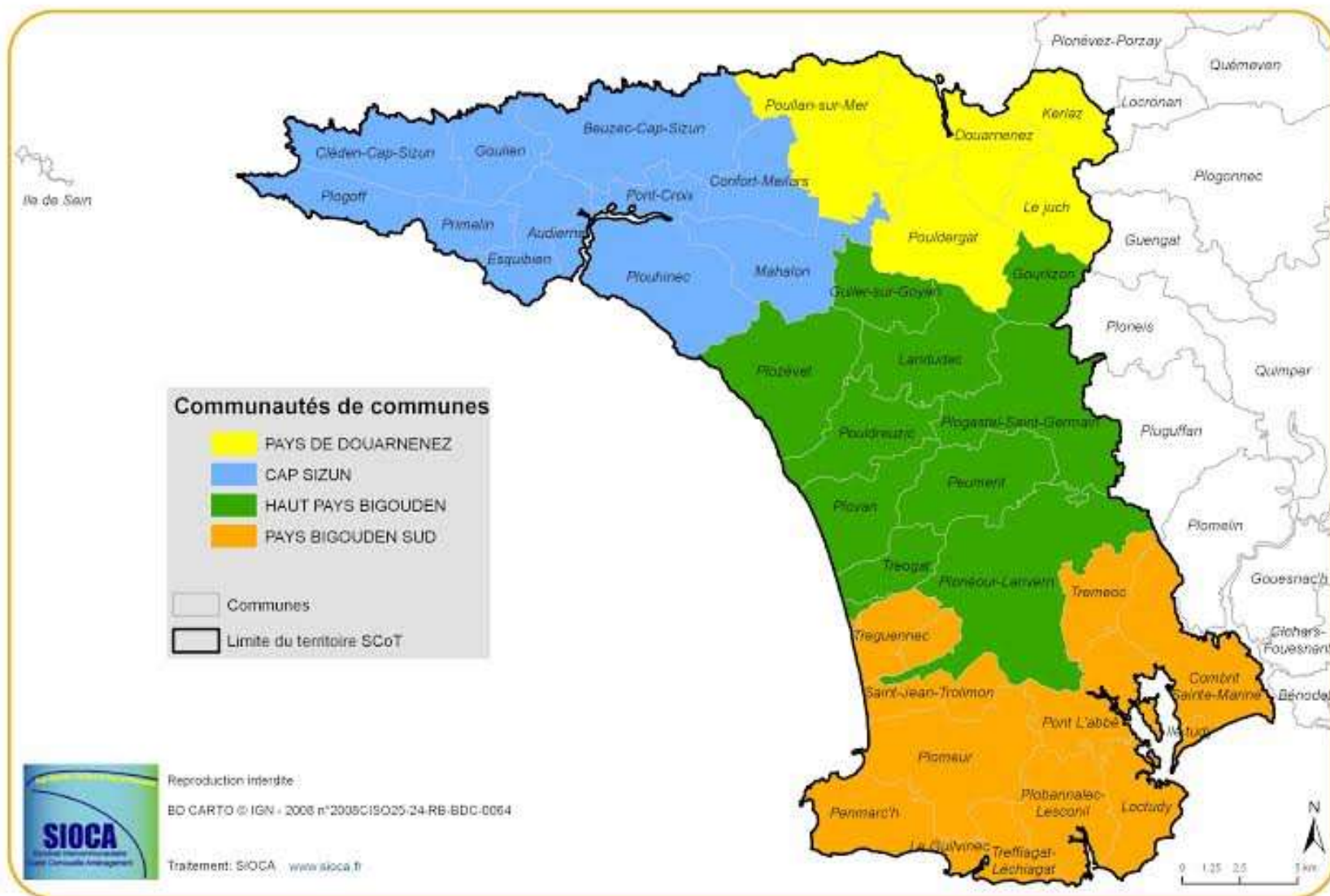


Retour aux Pays bretons historiques ???



Un splendide isolement ?...

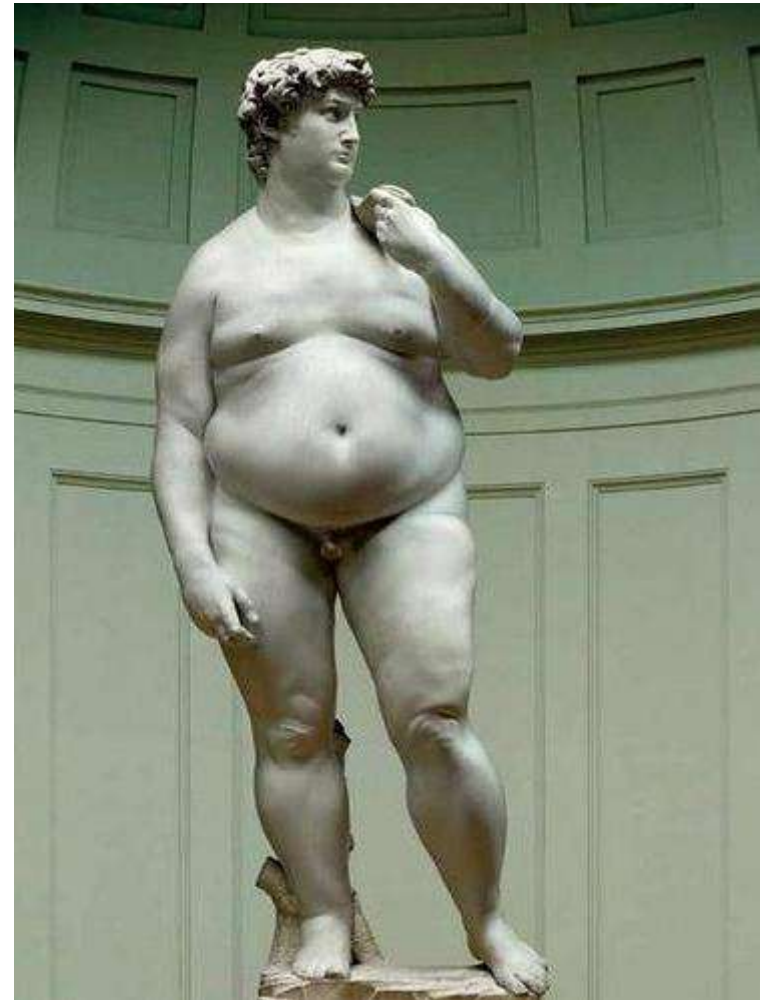
Communes et Communautés de communes de l'ouest Cornouaille



Grossir... Oui mais pourquoi ?



August, 2014



Deux visions opposées de l'intercommunalité

. $1+1 = 1,5$ ou $1+1 = 3$

*Le développement local ou
les économies d'échelle*



Confusion, fusion à la c.. ?

- La loi du 13 août 2004 a pour la 1ère fois prévu la possibilité de fusion pour les EPCI.
- La réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a modifié la procédure et prévu une amplification des fusions avec la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale (SDCI) pour renforcer l'intercommunalité, avec la fin des communes isolées et l'agrandissement des périmètres des communautés existantes.
- La loi du 29/02/2012 assouplit les règles relatives à la mise en commun des compétences des EPCI qui fusionnent.
- La loi NOTRe du 07/08/2015 prévoit un nouveau SDCI avec de nouvelles règles pour agrandir les périmètres (nouveaux seuils) ainsi que la réduction du nombre de syndicats.

Du volontariat à l'annexion



- . Faire une carte n'est pas faire un territoire....
- . Quel projet ou quels intérêts ?

« Tremblements de terres » en Bretagne

- Poursuite du mouvement engagé en 2010
- Approche urbaine, agglomérée
- Strict respect des frontières départementales
- Fusion par blocs ou presque
- Des frictions peu nombreuses, sauf dans le 22
- Un département éventré et des EPCI de résistance pour le 35
- Peu de changements dans le 29 et 56, quant au 44...

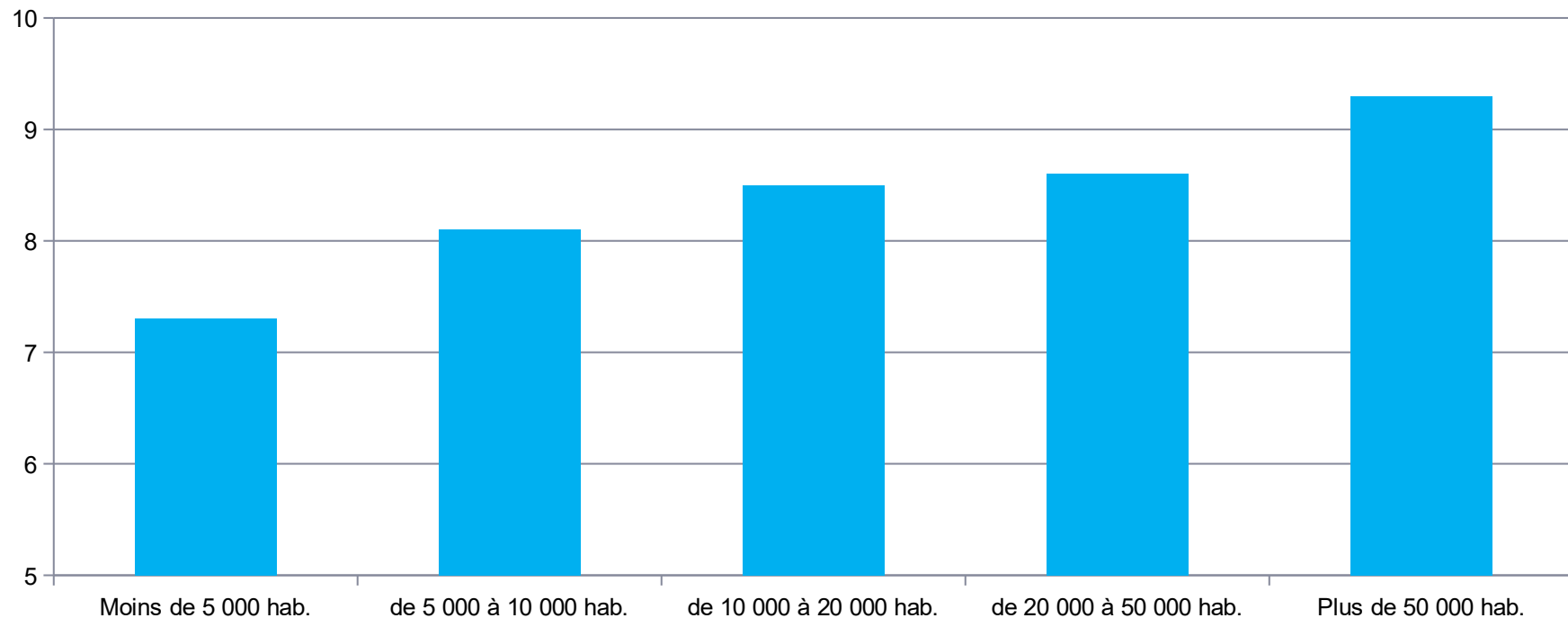
Grossissement exogène et endogène

- Si l'on assiste et commente beaucoup le grossissement exogène, par mariage ou fusion-absorption...
- L'on occulte que le principal grossissement est endogène !
- Les transferts de compétences des communes aux EPCI :
 - Obligatoires
 - Puis volontaires
 - A nouveau obligatoires



Les champs d'intervention communautaires ont doublé et ce n'est qu'un début

Presque neuf compétences statutaires en moyenne en 2008
contre quatre en 1999

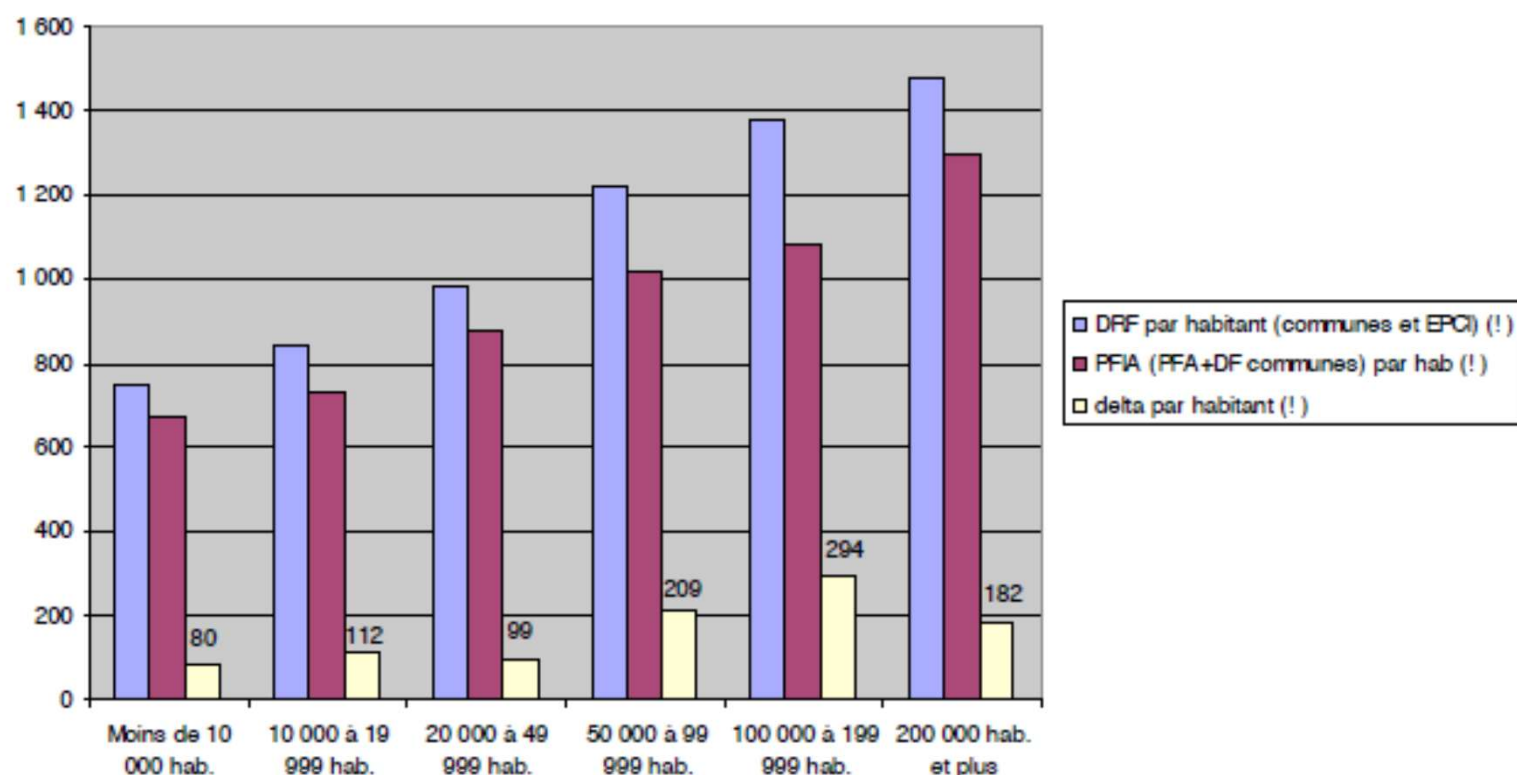


Nombre moyen des compétences exercées par les communautés
(en fonction de leur strate démographique)

1. L'approche par les dépenses : la corrélation entre les dépenses par habitant et la taille du bloc local.

Les histogrammes ci-dessous représentent pour chacune des 6 macro-strates, le montant moyen par habitant des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) consolidées au niveau des EPCI (**dépenses de fonctionnement de l'EPCI et de ses communes membres**) ainsi que la valeur moyenne par habitant du potentiel financier agrégé de la strate (PFIA). Est par ailleurs représentée la différence par strate entre le montant moyen des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par habitant et le montant moyen du PFIA par habitant. Il convient de noter que les communes isolées ne sont ici pas prises en compte.

Ce premier graphique représente le « **PFIA A** », constitué en ajoutant au potentiel fiscal agrégé la dotation forfaitaire des communes membres de l'EPCI.



Demain avant 2020

**. La communauté fera tout,
la commune fera le reste...**

Les compétences exercées par tous les EPCI au plus tard en 2020 :

- . PLUI et foncier
- . Eau – assainissement et GEMAPI
- . Economie en partenariat avec la Région

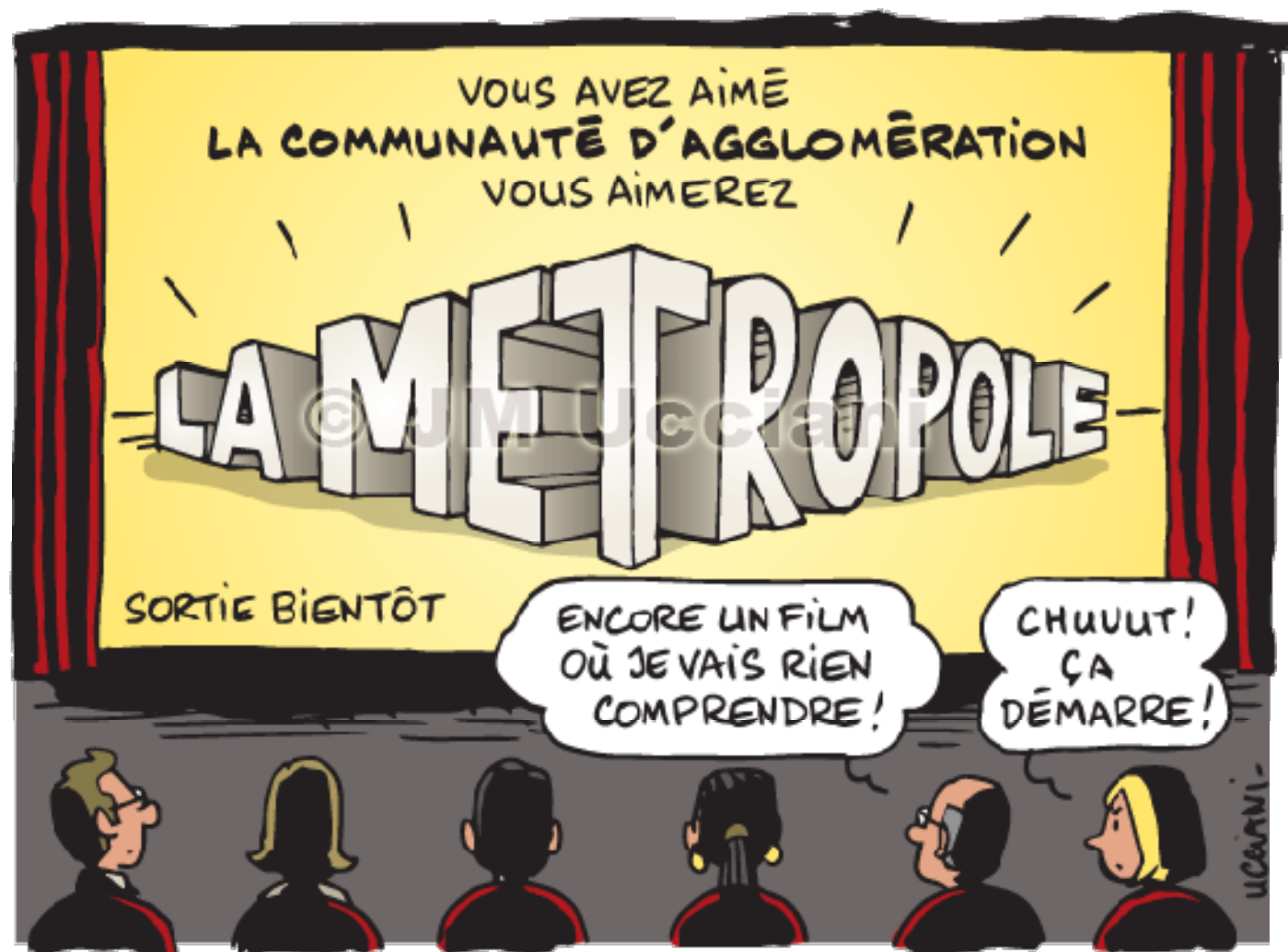
- . Mais aussi, sur la base du volontariat principaux équipements, marchés publics dont restauration collective, etc, etc.

A défaut d'amour...

Dotations moyennes à l'habitant 2015		2015
Intégration ↓	Communautés de communes à fiscalité additionnelle	20,05
	Communautés de communes à taxe professionnelle unique	24,48
	Communautés de communes à taxe professionnelle unique bonifiée	34,06
	Communautés d'agglomération	45,40
	Syndicats d'agglomération nouvelle	48,42
	Communautés urbaines	60,00

- Il est des mariages de raison, voire d'argent...

Comment faire territoire ?



Quel projet ?



- L'on se réunit beaucoup pour :
 - Dissserter sur le nombre de conseillers
 - Comparer les budgets avant/après
 - S'interroger sur les compétences parfois
- L'on privilégie ainsi le comment.
- Mais pourquoi faire, quel projet demain au-delà de grossir...

- Le territoire ne fait pas le projet, c'est l'inverse
- Un partage des compétences, entre communautés de communes n'ayant pas les mêmes pratiques
- EPCI équipementiers contre communautés de services.
- Transfert des équipements de centralité, ou des gros investissements à l'EPCI.

Démocratie locale dans la loi NOTRE

Conseil de développement obligatoire dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Les conseillers de l'EPCI ne peuvent en être membres.

Des EPCI contigus peuvent créer un conseil de développement commun.

Le conseil s'organise librement.

Il est consulté (avis) sur le projet de territoire les documents de prospective, les Politiques locales de développement durable.

Il établit un rapport d'activité examiné et débattu par le conseil de l'EPCI.

La participation et la convivialité...

- Pas une contrainte, une nécessité !
- Désormais le citoyen paie les évolutions des EPCI. Les maires se focalisent parfois sur la préservation de l'existant et pleurent misère.
- Plus d'investissements, plus de services, de vraies questions que le suffrage communal ne peut résoudre.
- La convivialité ???
- C'est l'inverse de la contre-productivité d'après Ivan Illich.
- Quels territoires sous contrôle et participation des citoyens, des élus et des agents de développement ?



Le citoyen dans les Territoires?

- Il est devenu le premier contribuable, le premier financeur des évolutions des intercommunalités.
- Il est, au mieux, informé, mais pas consulté.
- Le sujet est réputé trop complexe, il ne l'est pas !
- Quelques premières questions / provocations...

Des départements sauvés ?

En 2014, l'écart entre les dotations de l'État et les dépenses sociales des départements se situe à 7 milliards d'€.

L'impôt local paie donc la solidarité nationale.

Le département a été sauvé par et pour le social !

Parce que personne n'en a voulu et n'avait les moyens de l'assumer...

Et pour les départements ruraux, double peine ! Ils n'ont pas, plus, les moyens d'assumer leurs compétences obligatoires.

Mais ils sont sauvés ! Morts, mais sauvés...

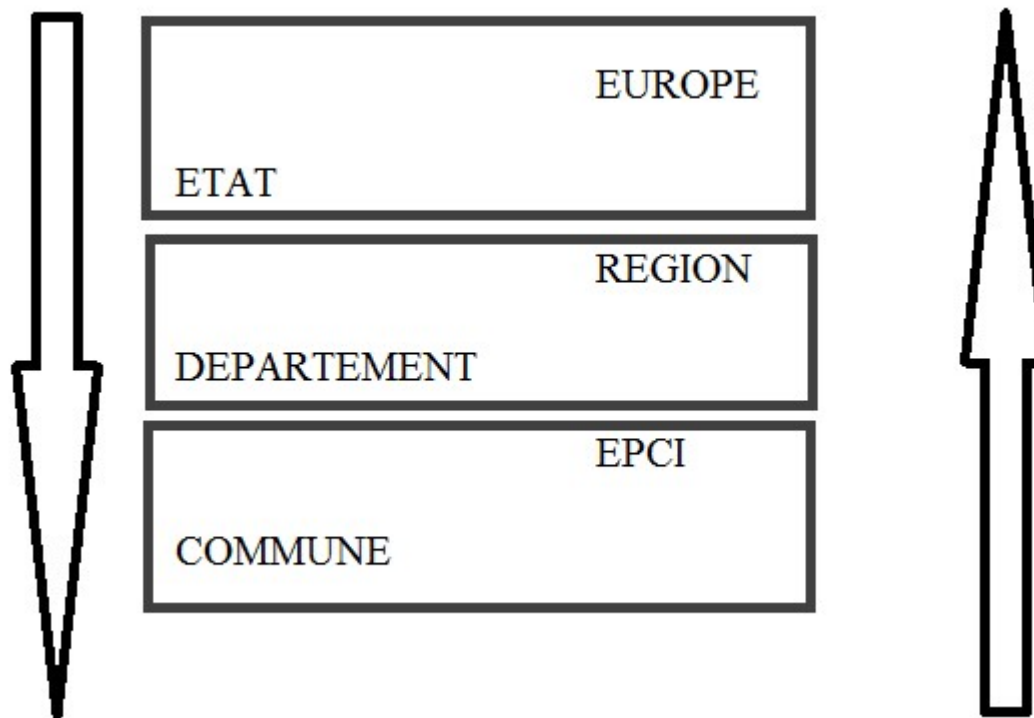


Demain ?

- Un État malade qui continue de vouloir tout diriger, sans payer.
- Des Régions encastrées dans les fusions, pour certaines.
- Des départements en cours de dévitalisation qui refusent l'euthanasie.
Agencification ?
- Des intercommunalités plus grosses et qui feront tout, avec ou sans contrôle démocratique
- Des communes cartes postales ?



3 blocs



L'autre solution « envisageable » mais inenvisagée :

la suppression de l'Europe ?, du département ? De la commune ou de l'intercommunalité...

Travaillez, prenez de la peine

Ce sont les fonds qui manquent le plus...

FABLES DE LA FONTAINE.

LE LABOUREUR ET SES ENFANTS.

Travaillez, prenez de la peine:
C'est le fonds qui manque le moins.

Un riche Laboureur, sentant sa mort prochaine,
Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins.

« Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage
Que nous ont laissé nos parents:
Un trésor est caché dedans.

Je ne sais pas l'endroit; mais un peu de courage
Vous le fera trouver: vous en viendrez à bout.
Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'aout:
Creusez, fouillez, bêchez; ne laissez nulle place
Où la main ne passe ou ne repasse. »

Le père mort, les fils vous retournent le champ,
Deçà, delà, partout; si bien qu'au bout de l'an
Il en rapporta davantage,
D'argent, point de caché. Mais le père fut sage
De leur montrer, avant sa mort,
Que le travail est un trésor.



Merci

